

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

#### Décision n° DS 2010-19 du 23 juin 2010 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SASO1030517S

Le président,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-4 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2010-05 du président de l'Établissement français du sang portant nomination de Mme Anne DECRESSAC aux fonctions de directrice générale déléguée, en charge des ressources et de l'appui, de l'Établissement français du sang à compter du 15 mars 2010,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Anne DECRESSAC, directrice générale déléguée, en charge des ressources et de l'appui, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- sous réserve des dispositions du règlement intérieur des contrats et marchés de l'établissement :
  - pour les contrats, conventions et marchés d'un montant inférieur à 50 000 € hors taxes : les contrats, conventions et marchés, leurs actes préparatoires, les actes relatifs à leur exécution ;
  - pour les contrats, conventions et marchés d'un montant égal ou supérieur à 50 000 € hors taxes, les actes préparatoires et les actes relatifs à l'exécution de ces contrats et marchés ;
- les notes de services, instructions et correspondances générales pour l'exécution des missions qui lui sont confiées ;
- les contrats de travail à durée indéterminée et déterminée, hormis ceux relatifs aux cadres dirigeants de l'établissement.

#### Article 2

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

#### Article 3

La décision n° DS 2010-10 du 24 mars 2010 est abrogée à compter de la même date.

Fait à Saint-Denis, le 23 juin 2010.

*Le président,*  
PR G. TOBELEM